

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2022-2023-2024

#### EXERCICE FINANCIER 2023

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, que le rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024 de la Ville de Saint-Hyacinthe qui sera en vigueur pour son deuxième exercice financier, a été déposé, le 12 septembre 2022, au bureau de la greffière situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

L'évaluation des immeubles est également disponible sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.st-hyacinthe.ca/ville/finances/taxes](http://www.st-hyacinthe.ca/ville/finances/taxes).

Conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), avis est également donné à toute personne ayant un intérêt à soumettre une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de cette même loi, que pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être faite en utilisant le formulaire prescrit à cette fin et disponible sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
2. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
3. Être déposée au comptoir de perception de l'Hôtel de Ville ou transmise par courrier recommandé à l'adresse suivante:

Ville de Saint-Hyacinthe – Service des finances  
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement numéro 3 décrétant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de Saint-Hyacinthe* et applicable à l'unité d'évaluation par la demande.

Toute personne qui désire obtenir des informations supplémentaires concernant une demande de révision à l'égard d'une inscription relative à une unité d'évaluation peut communiquer avec la Division de l'évaluation du Service des finances au 450 778-8300, poste 8309.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 14 septembre 2022.



Crystel Poirier, LL.L  
Greffière